

## FORMIRIS : UN CHEVAL DE TROIE DANS LA LOI DE 1905 !

**FORMIRIS.** Probablement, en avez-vous déjà entendu parler. Les statuts de l'enseignement catholique confèrent une aura mystique à cette fédération, née en 2005, composée de quatorze associations territoriales implantées sur l'ensemble du territoire français et dont le siège central se trouve à Paris.

Il s'agit d'un organisme de formation que la Conférence des évêques de France a choisi pour ses établissements, afin de former les enseignant·es du privé, qui ont le statut d'agents de l'État. Adieu laïcité ! Adieu loi de 1905 ! Enterré le principe qui établit la neutralité de l'État en matière religieuse en France ! Plus ou peu de formation publique pour les enseignant·es du privé. Et, naturellement, les évêques peuvent aussi nous enseigner le principe « spirituel » de la laïcité. Et voici Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique, qui fixe le cadre de cette formation en prononçant des propos de plus en plus réactionnaires. D'abord, il affirme « *Laïcité ? Nos établissements la vivent différemment !* » sur le site internet de l'enseignement catholique, puis en qualifiant de « *laïcards* » les militant·es de la laïcité dans une récente entrevue au Figaro. Bref, il y en a pour tous les goûts. Si vous le souhaitez, vous pouvez choisir de vous radicaliser en fréquentant la formation FORMIRIS d'extrême droite sur le « leadership vertueux » en lien avec la secte de l'Opus Dei. Ne vous inquiétez pas, tout est gratuit car l'État se préoccupe

de bien arroser d'argent public cet organisme de formation inféodé aux pouvoirs « surnaturels » de la Conférence des évêques de France.

Cela dit, on constate que la spiritualité n'est pas bon marché. En effet, l'État a versé à FORMIRIS 48 millions d'euros en 2022 et 52,2 millions d'euros en 2023. En un an, on constate 10 % d'augmentation des financements : la voici, la véritable pompe à fric de l'enseignement privé sous contrat dans toute sa splendeur ! Pour FORMIRIS, la crise économique n'existe pas. En voici un exemple : 537 K€ pour une application sur téléphone mobile.

« *FORMIRIS a développé durant l'exercice une application sur téléphone mobile, pour un montant de 537 K€, à destination des enseignants. Sa date de mise en production est le 18 septembre 2023.* » (Comptes annuels 2022-2023, *Journal officiel*)

Une application pour les enseignant·es ? Laquelle ? Celle sur Google Store ? Où se trouve l'application dorée ? Mystère FORMIRIS !

La **CGT-EP** exige que les enseignant·es du privé puissent avoir accès à la même formation que le public concernant les valeurs de la République et la laïcité. Naturellement, la **CGT-EP** estime que nous pouvons mieux vivre sans FORMIRIS et ses scandales et que les enseignant·es du privé doivent être formés par l'État et avoir accès à toutes les formations du réseau public.

■ GT National Laïcité